

Procès Verbal - AG Extraordinaire de dissolution de PSO35 du 27 janvier 2020

Présents : Joëlle Ratéro, Nadège Letort, Michèle Letort, Alain Leroy, Gaby Navennec, Robert Carlo, Gwendal Roulleau

Absent excusé : Gilbert Samson qui a donné pouvoir pour la dissolution de l'association

En préalable, d'aucuns ont exprimé les difficultés que nous avons rencontrées depuis les 3 dernières AG : la diminution drastique des Appels Urgents de la Fédération suite à son adhésion à Actionaid s'est traduite par une diminution du nombre d'adhérents (12 actuellement).

Le rapport d'activités montre également que la perte de militants engagés dans notre bureau s'est traduite par une diminution des actions menées par notre groupe local.

Il a été voté à l'unanimité.

Le rapport financier avec les recettes et les dépenses confirme cette baisse d'activités.

Il est voté à l'unanimité.

Puis les échanges permettent de rappeler les investissements du groupe local depuis sa création en 2003 : d'anciens militants d'origine syndicale ou associative qui ont vu avec plaisir de plus jeunes militants les rejoindre, des actions menées avec d'autres acteurs locaux, un investissement de quelques militants au conseil national de Peuples Solidaires...

Ce n'est que suite au rapprochement de Peuples Solidaires avec ActionAid et à la diminution des Appels Urgents que les quelques militants qui ont survécu aux nombreux départs se sont trouvés en contradiction avec les orientations d'ActionAid France.

Ces contradictions se sont amplifiées lors de l'action Yves Rocher de décembre 2018 : nous nous sommes aperçus que la priorité d'ActionAid était le renforcement de sa visibilité nationale -au travers d'actions de plaidoyer- au détriment du développement des groupes locaux ; alors que la priorité de notre groupe local était son ancrage au sein des populations locales, en vue de créer un meilleur rapport de force.

Nous en avons fait part à une militante du Conseil National. Puis, dans un deuxième temps, nous avons échangé avec une salariée chargée de la mobilisation au sein de notre fédération. Ces échanges ont confirmé nos divergences quant à nos priorités respectives.

Ces éléments ont déjà été rappelés à plusieurs reprises notamment lors de notre dernière réunion de bureau qui a décidé de convoquer cette AG de dissolution.

C'est pourquoi, l'ensemble des participants de l'AG (auxquels s'ajoute Gilbert Samson) ont voté cette dissolution de notre groupe local.

Ce vote remplissant les conditions des 2/3 des adhérents -conformément à l'article 19 de nos statuts- la dissolution est adoptée. Les formalités d'inscription à la Préfecture et d'information aux organisations avec lesquelles nous avons eu des liens seront effectuées dès que possible.

L'AG désigne Gwendal Roulleau et Michèle Letort pour liquider l'association avec également pour mission, conformément aux statuts, de répartir l'emploi des moyens restants aux associations locales qui poursuivent des buts analogues aux nôtres, à savoir :

- Le Collectif Ethique sur l'Etiquette
- Le Collectif Vigilance Solidarités 35
- Le Mouvement Citoyens Alternatifs.

La répartition sera faite à hauteur d'un tiers pour chacune de ces organisations et pour les 2 collectifs, le versement sera effectué à l'une des associations adhérentes qui aura pour mission d'affecter cette somme aux actions menées dans le cadre du Collectif.

Pot de l'amitié et échanges sur nos éventuelles participations à d'autres actions.